



Académie
LYON

EXPÉRIMENTATION D'UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN CLASSE DE 1^oL – 2016-2017

Lycée de Saint Just, Lyon

Nadia Biskri, Histoire-géographie

Hélène Blandin, documentaliste



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



I. Contexte de l'expérimentation

Impliquée dans un projet pluridisciplinaire, les Débats Citoyens en AURA, une classe de 1^{ère} du lycée de Saint-Just a expérimenté la pratique du débat parlementaire dans le cadre de l'EMC et de l'accompagnement personnalisé. Cette expérimentation avait pour objectifs de développer l'art oratoire des élèves via la pratique du débat, de développer leur esprit critique, de les conduire à exercer à leur engagement en tant que citoyen et de s'approprier des compétences dans le cadre du continuum bac-3/+3.

Les modalités du débat explicitées au préalable aux élèves, une joute oratoire entre deux camps incarnant la majorité qui propose et défend sa loi et une opposition, n'ont pas rencontrées de difficulté de compréhension. Il en a été de même pour l'évaluation des prestations orales proposée sous la forme de grilles d'évaluation et d'auto-évaluation listant les compétences à acquérir.

II. Choix d'une thématique

Une sélection de quatre thèmes en lien avec l'histoire, la géographie ou l'EMC au programme de la classe de 1^{ère}L est soumise au vote des élèves (*souhait exprimé par les élèves de pouvoir choisir à partir de plusieurs thèmes présentant une controverse très marquée*)

- Thème 1

Le ministre des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault a présenté le 26 octobre dernier un projet de loi qui « *confirme l'engagement des*

La réforme territoriale engagée par le Ministre de l'intérieur, Manuel Valls fondée sur une réduction des régions de 22 à 13 est soumise aux députés en juillet 2015. Elle suscite des débats houleux à la Chambre des Députés...

- Thème 2

En 1997, alors qu'il devient premier Ministre, Lionel Jospin et son gouvernement préparent un texte de loi sur le droit de vote des étrangers aux élections locales qui est soumis à l'Assemblée Nationale. Dominée par la Gauche Plurielle, la Chambre des Députés l'adopte. Le texte est ensuite présenté au Sénat où il suscite des débats houleux parmi les parlementaires désireux d'octroyer le droit de vote aux étrangers au nom de leur intégration à la vie politique et leurs détracteurs attachés à l'exercice de la citoyenneté pour les nationaux...

- Thème 3

En 1981, Robert Badinter alors Garde des Sceaux, présente au nom de son gouvernement un projet de loi portant abolition de la peine de mort en France. Confronté à une opinion publique massivement opposée à cette mesure, le Ministre de la Justice soumet cette réforme à la chambre

des Députés. Durant deux jours les débats sont très vifs entre les « abolitionnistes » qui jugent indigne le maintien de la peine de mort dans une nation civilisée et les partisans du maintien d'une sentence qui est à leurs yeux dissuasive...

- **Thème 4** – « travaux définitifs » de la section transfrontalière de la LGV Lyon-Turin. Débattu à la chambre des députés, le projet suscite un vif affrontement entre les partisans de la continuation du projet et les partisans de son abandon...

Parmi les quatre thèmes proposés, tous en lien avec les programmes d'histoire, de géographie et d'EMC de la classe de 1^{ère}, les élèves ont voté à l'unanimité pour le thème relatif à l'abolition de la peine de mort en France (thème 3). Un essai préalable de débat parlementaire les avait conduits à débattre une première fois de la loi de 1934 relative au rapatriement forcé des étrangers dans le contexte de la crise des années 1930. Davantage orienté sur la notion d'engagement à travers la figure de Robert Badinter et son projet de loi, le sujet interroge de futurs citoyens sur l'acte démocratique autant que sur la pérennité des lois alors que la tentation de rétablir la peine de mort est toujours d'actualité.

III. Documentation de la thématique

Les élèves ont ensuite été invités à lister les arguments des partisans et des opposants de l'abolition de la peine de mort à l'aide de la liste suivante de ressources documentaires (préparée avec la documentaliste) :

- Dossier sur les débats et notamment les interventions de Robert Badinter dans l'hémicycle <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/peinedemort/>
- Dossier du Figaro <http://grand-angle.lefigaro.fr/peine-de-mort-abolition-archives-histoire>
- Dossier très complet sur le site spécialisé en histoire du crime et de la justice Criminocorpus <https://criminocorpus.org/fr/expositions/peine-de-mort/la-peine-de-mort-en-france-de-la-revolution-a-labolition/>
- Dossier de La Documentation Française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/index.shtml>

IV. Simulation du débat parlementaire

a. Organisation de la classe, répartition des rôles

Afin de reproduire la solennité d'un débat parlementaire au Palais Bourbon, la simulation s'est déroulée dans la salle de théâtre du lycée aménagée pour l'occasion en hémicycle.

Les rôles sont répartis de la façon suivante :

- Un Président de séance
- 6 députés : 3 dans chaque camp, les uns représentant la majorité qui soumet le projet de loi, les autres représentant l'opposition
- Le reste de la classe représente les membres des commissions parlementaires

La phase de préparation du débat a été activement investie par les élèves. Le libre choix leur avait été laissé de se porter volontaire pour incarner le Président de séance et les 6 députés. En revanche, la répartition de ces derniers au sein de chaque camp s'est faite par tirage au sort à l'aide de cartons de deux couleurs différentes glissés dans une enveloppe. La mise en place des élèves a été aisée grâce à la préparation en amont de la salle en hémicycle pour rapidement localiser les commissions parlementaires, la scène étant réservée aux députés qui s'affrontent face à un président de séance gardien du temps et maître du débat. Le reste de la classe a été réparti en commissions parlementaires dont les membres ont été désignés par tirage au sort via des cartons portant le numéro de la commission parlementaire et d'une couleur différente pour les commissions soutenant le projet de loi et celles s'opposant au projet. La première expérimentation d'un débat parlementaire qui avait minoré la place du public avait justifié une réflexion plus approfondie sur le moyen d'inclure plus activement le reste de la classe dans le déroulement du débat.

b. Phase de préparation (15mn)

- Le Président de séance : prépare son introduction du débat (objet du débat, règles du débat, temps de parole, distribution de la parole)
- Les députés : définissent une stratégie d'équipe (choix de l'orateur pour chacune des phases du débat) et préparent leurs arguments et contre-arguments
- Les commissions parlementaires : se définissent un slogan qu'elles utiliseront au cours du débat pour manifester leur soutien à leur camp et listent deux arguments majeurs qui justifient leur soutien ou leur opposition au projet de loi. Les membres de la commission désignent en interne un rapporteur pour justifier, à l'invitation du Président de séance, la

position initiale de la commission, les deux arguments majeurs qui la fondent et le slogan pour les identifier

Le temps de préparation, 15 mn, a été bien exploité par les « orateurs » pour définir à huis clos leur stratégie et affiner leur argumentation. Le Président de séance avait anticipé son rôle et préparé quelques éléments de son introduction la veille qu'il a complétée durant son temps de préparation. Néanmoins, les confusions dans le déroulé formel du débat soulignent la nécessité de consacrer un temps individuel plus long pour la préparation du rôle du président de séance, déterminant pour la réussite du débat parlementaire. Il est également préférable d'adjoindre au Président un gardien du temps chargé de chronométrer le temps de parole de chaque député.

Les commissions parlementaires (4 membres par commission) ont mis à profit le temps de préparation pour définir leur slogan et proposer deux arguments pour justifier leur prise de position. Toutes les commissions ont trouvé un slogan souvent pertinent, certains néanmoins parfois très (trop ?) provocateurs, sans pour autant toujours bien justifier par deux arguments la position de la commission.

c. Phase du débat (20 mn)

Le Président de séance : introduit l'objet du débat, rappelle les règles du débat, le temps de parole de chaque camp (3 phases de 6mn chacune). Il consulte le rapporteur de chaque commission parlementaire et l'invite à exposer sa position initiale, ses deux arguments majeurs et son slogan. Il distribue ensuite la parole à la majorité pour qu'elle présente son projet de loi.

Etape 1 :

- La majorité : Le premier orateur commence par exposer son projet de loi et les raisons qui l'ont motivé (argumentation générale), 3 mn
- L'opposition : Le premier orateur commence par exposer les raisons de son opposition au projet de loi promu par le camp de la majorité (argumentation générale), 3 mn

Etape 2 :

- La majorité : le deuxième orateur revient sur les arguments de l'opposition et ses objections et propose de nouveaux arguments, 3 mn
- L'opposition : le deuxième orateur contre et contredit les nouveaux arguments de la majorité, 3 mn

Etape 3 : c'est la phase pour convaincre avant le vote !

- La majorité : le troisième orateur fait une synthèse des arguments de son camp et de ce qu'elle peut opposer aux contradictions de l'opposition en rajoutant éventuellement un nouvel argument, 3 mn.
- L'opposition : le troisième orateur fait une synthèse des arguments de son camp et de ce qu'elle peut opposer aux contradictions de la majorité en rajoutant éventuellement un nouvel argument, 3 mn
- Le Président de séance : sonne la fin du débat et présente le temps de parole réalisé par chaque camp. Il invite tous les parlementaires jusqu'alors réunis en commission à exprimer leur vote à main levée sur le projet de loi (vote individuel qui s'affranchit de l'appartenance au camp originel et se fonde sur la force de conviction de chaque camp)
- Le public réparti en commissions parlementaires : intervient durant le débat en soutenant son camp par l'expression à voix haute de son slogan, par des applaudissements ou autres signes d'approbation et en exprimant sa désapprobation pour le camp adverse

Il y a eu des confusions entre l'argument et l'exemple et l'inégalité des élèves dans la préparation du débat en amont a été relevée. Au sein de chaque commission des élèves ont su affirmer leur leadership en étant force de proposition (compétence : prendre la parole et convaincre). Le rapporteur de chaque commission qui a présenté le slogan et les deux arguments a été désigné par ses pairs. La prestation des élèves qui ont tenté de convaincre les autres commissions de leur engagement en faveur ou en défaveur du projet de loi a été convaincante. Elle démontre leur aptitude à prendre la parole en public et à s'investir dans leur rôle.

Tout aussi convaincants, les orateurs qui s'étant portés volontaires avaient solidement préparé leur argumentation sans savoir quelle position ils allaient défendre (les arguments ont été illustrés par des exemples pertinents issus des ressources documentaires distribuées). Il est nécessaire toutefois de moduler le temps de parole de chaque débatteur car les 2 mn imposées n'ont pas toujours été tenues (réduire le temps ? prévoir un temps collectif que chaque camp devra gérer ?). Les élèves en spécialité théâtre se sont montrés très convaincants grâce à leur excellente maîtrise du corps et de la voix (faut-il prévoir quelques séances en amont de cours de maîtrise du corps, de la voix pour les autres élèves ?).

L'implication du public est également à souligner. Au sein des commissions parlementaires les élèves ont su manifester leur soutien ou leur opposition durant la joute oratoire malgré un usage inégal des slogans. Il serait bon de rappeler avant la mise en œuvre du débat que ces derniers sont destinés à encourager la majorité comme l'opposition.

d. Phase de l'évaluation

- Un temps d'évaluation individuelle à chaud (5 mn)

A l'aide d'une grille d'évaluation, chaque membre d'une commission évalue la prestation des deux camps en pointant les arguments les plus pertinents, ceux qui ont été oubliés et l'orateur le plus convaincant (grille 1 d'évaluation des commissions parlementaires devenues commissions d'évaluation en annexe). De leur côté les députés et le président de séance autoévaluent leur prestation (grille 2 d'auto-évaluation des députés et grille d'auto-évaluation du président de séance)

- Un temps d'évaluation collective à chaud (10 mn)

Au sein de chaque commission, confrontation des grilles et vote interne pour le camp le plus pertinent sur le fond et le plus convaincant sur la forme

Chaque vote doit faire l'objet d'une justification présentée à l'oral par le rapporteur de chaque commission (le rapporteur peut être ou pas le même que celui qui a présenté et justifié le slogan au début de la simulation)

- Un temps d'évaluation collective à froid (1h)

La séance suivante le professeur organise le débriefing du débat parlementaire en revenant sur l'évaluation réalisée par les commissions

Utilisation de la captation vidéo pour pointer les points forts et les points faibles de la simulation, sur le fond et sur la forme

Le temps de l'évaluation a été concluant grâce aux grilles d'évaluation (commissions parlementaires devenues commission d'évaluation des orateurs) et d'auto-évaluation (orateurs et président de séance) distribuées à l'issue du débat (cf. grilles n°1, n° 2 et n°3 en annexe) qui ont su orienter les élèves sur les compétences à évaluer.

V. En conclusion : une pratique pédagogique innovante

Au final, l'organisation d'un débat parlementaire en classe se révèle une pratique pédagogique fortement plébiscitée par les élèves. Elle contribue en effet non seulement au développement de compétences indispensables au lycée et dans le supérieur (oralité, argumentation, travail collaboratif, autonomie) mais aussi à développer chez les élèves leur engagement citoyen. Cette pratique nécessite cependant une solide préparation en amont des élèves avec un partenariat plus étroit avec le documentaliste (2h ou 3 h) et peut s'envisager dès le début de l'année scolaire afin de mesurer l'évolution dans l'acquisition des compétences ciblées au cours de l'année (prévoir 2 voire 3 débats parlementaires soit un par trimestre).

VI. Annexes

Grille n°1 - Evaluation des orateurs (députés) par les observateurs (commissions parlementaires)

	Camp de la majorité	Camp de l'opposition
Sensibilité : <ul style="list-style-type: none">• Le camp qui m'a convaincu par la pertinence de son argumentation générale• Le camp qui m'a convaincu par la qualité de sa prestation orale (force de conviction grâce à la maîtrise de la voix, une gestuelle adaptée, une intonation variée et beaucoup de persuasion)		
Jugement : <ul style="list-style-type: none">• Les deux arguments développés par les orateurs qui m'ont le plus convaincu• Les deux arguments développés par les orateurs qui m'ont le moins convaincu• Les exemples les plus pertinents invoqués pour illustrer son argument		
Esprit critique : <ul style="list-style-type: none">• Les préjugés, les stéréotypes décelés dans les arguments proposés• Les arguments oubliés		

Grille n°2 – Auto-évaluation des orateurs (députés)

	Maîtrise insuffisante*	Maîtrise fragile*	Maîtrise satisfaisante*	Excellente maîtrise*
<p>Parler en public pour convaincre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parler correctement, en public et à voix haute • Maîtriser sa voix, varier ses intonations • Utiliser le langage du corps et du non verbal (gestuelle) • Persuader • Prendre efficacement la parole en public dans différents contextes • Etre capable de gérer son temps 				
<p>Argumenter en mobilisant des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecouter, entendre et comprendre les points de vue des autres • Répondre de manière critique en mobilisant des connaissances • Organiser sa pensée et exercer son jugement pour argumenter efficacement 				
<p>Collaborer au sein d'une équipe pour convaincre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir de manière constructive dans les échanges • Contribuer activement à la réalisation du projet • Participer de manière efficace à la réussite collective • S'engager au service de la stratégie collective 				

Maîtrise insuffisante* : pas d'attitude passive mais compétence non acquise

Maîtrise fragile* : consolider la pratique pour atteindre les compétences visées

Maîtrise satisfaisante* : les compétences visées sont atteintes

Excellente maîtrise* : les compétences sont mises en œuvre dans différents contextes

Grille n°3 - Auto-évaluation du Président de séance

	Maîtrise insuffisante*	Maîtrise fragile*	Maîtrise satisfaisante*	Excellente maîtrise*
Parler en public pour convaincre <ul style="list-style-type: none">• Parler correctement, en public et à voix haute• Maîtriser sa voix, varier ses intonations• Utiliser le langage du corps et du non verbal (gestuelle)• Prendre efficacement la parole en public dans différents contextes				
Conduire le débat parlementaire <ul style="list-style-type: none">• Etre le maître du débat en introduisant le thème et sa problématique et en concluant la session• Rappeler les règles du débat et veiller à leur stricte application• Distribuer la parole et être le gardien du temps• Ecouter, entendre et intervenir en cas de non-respect des règles par les orateurs				
Affirmer son autorité <ul style="list-style-type: none">• Intervenir face au public en restaurant le calme et la sérénité• Faire preuve d'arbitrage si nécessaire				

Maîtrise insuffisante* : pas d'attitude passive mais compétence non acquise

Maîtrise fragile* : consolider la pratique pour atteindre les compétences visées

Maîtrise satisfaisante* : les compétences visées sont atteintes

Excellente maîtrise* : les compétences sont mises en œuvre dans différents contextes

Rectorat

CARDIE

47 rue Philippe de Lassalle

69004 - Lyon

